

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 15 décembre 2022

Publié le : 29/12/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

**Étaient présents :** **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLIULO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Gennes :** M. Jean SIMONDON **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** M. Philippe SIMONIN

**Procurations de vote :** M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

Délibération n°2022/006342

Rapport n°20 - Etat d'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

# Etat d'avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Vice-Président

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

## Résumé :

Le présent rapport propose un état d'avancement du PLUi sur :

- la **concertation** (retour sur les réunions publiques et prochaines étapes)
- les réunions faites en commune visant à **spatialiser le PADD**,
- les prochaines étapes.

## I. La concertation

### Retour sur les réunions publiques

En application de la délibération de prescription du PLUi, des réunions publiques se sont déroulées en juin et juillet 2022 sur une période à mi-chemin entre le diagnostic stratégique et le PADD.

### Objectifs et contenus :

- Présenter ce qu'est le PLUi,
- Transmettre les éléments saillants issus des travaux du diagnostic stratégique,
- Recueillir les enjeux pointés par les habitants,
- Informer sur les futurs temps d'échange prévus avec les habitants jusqu'à l'approbation.

### Retours :

Les CR *in extenso* sont téléchargeables sur le site [plui@grandbesancon.fr](mailto:plui@grandbesancon.fr)

En synthèse, les observations-souhaits et questionnements récurrents des habitants ont porté sur :

- La prise en compte des spécificités des communes,
- Les besoins en termes de développement de l'habitat et des activités économiques
- Les enjeux de préservation des territoires naturels et la façon dont le PLUI pourrait décliner la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN), dont l'enjeu a été pointé fréquemment,
- Les problématiques liées à l'espace public (place des trottoirs, des parkings..) et à la mobilité (pistes cyclables) qui ont fait l'objet également de nombreuses remarques et souhaits d'amélioration,
- Les outils du PLU et la limite des mesures de prescription
- Les formes que les constructions pourront être amenées à prendre plus dense, de nouveaux matériaux pour répondre aux enjeux bioclimatiques ?
- La façon de mieux intégrer les futurs projets dans le paysage
- le pilotage du PLUi et le rôle qu'ont les maires pour faire valoir leurs avis et contribuer à la décision *in fine*
- Les productions d'énergie (réseau de chaleur, EnR..) seront –elles déclinées dans le PLUi ?
- ...

Les réunions n'ont pas généré un afflux important de la population (cf. tableaux ci-dessous) mais les interventions ont montré que **les habitants présents étaient très au fait des enjeux de société et environnementaux et que les positions rejoignaient celles des élus.**

Aucune remarque n'est venue par exemple remettre en cause le fait de devoir aménager mais en faisant davantage attention aux espaces encore libres.

En matière de participation, on dénombre **186 participants** aux réunions publiques répartis comme suit :

Lieux de la réunion	Nb de participants
Saint-Vit	22
Pirey	27
Besançon, salle Jean Zay	10
Saône	28
Besançon, Palais des Sports	14
Thise	41
Numérique	19
Besançon, salle Courbet	25

On note également **33 communes représentées** lors des réunions publiques parmi les 68 communes composant la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition de la participation en fonction de la commune de résidence.

Cinq personnes n'ont pas souhaité partager leur commune de résidence.

Communes de résidence	Nb de participants
Amagney	2
Antorpe	1
Avanne-Aveney	4
Besançon	43
Boussières	11
Braillans	7
Byans-sur-Doubs	2
Chalèze	1
Chalezeule	1
Chaucenne	1
École-Valentin	10
Fontain	7
Geneuille	3
Gennes	3
La Chevillotte	1
La Vèze	3
Larnod	1
Les Auxons	3
Mamirolle	1
Marchaux	1
Miserey Salines	6
Morre	1
Osselle-Routelle	4
Pelousey	1
Pirey	5
Pugey	1
Rancenay	1
Roche-Lez-Beaupré	2
Saint-Vit	14
Saône	10
Tallenay	3
Thise	25
Thoraise	1
Amagney	2
Grand Besançon - NR	5

Suite : des réunions publiques sur le même format auront lieu sur le contenu du projet de PADD après que celui-ci aura fait l'objet d'un premier débat par les élus municipaux et communautaires.

**Prochaines étapes :**

- **Exposition itinérante** : 8 panneaux (format Roll-up 190x70) posant **le cadre du PLUi, les modalités de concertation et les premiers enjeux issus du diagnostic stratégique sont réalisés** ; cette exposition va tourner de mi-novembre à fin mars dans les communes, selon un programme en cours de finalisation qui sera présenté en séance en commission. **Ces panneaux seront présentés en commission 6 élargie**
- **Défi jeune** : via les écoles du territoire (du CM1 à l'université), il est proposé à la jeunesse du territoire de s'exprimer au travers **d'un défi créatif : imaginer les villes et villages de demain pour mieux vivre dans le Grand Besançon**. Ce défi est collectif : il s'adresse à des

groupes de jeunes, dans un cadre scolaire, universitaire ou associatif. Ils seront amenés à s'interroger, à débattre.

- Quelles sont leurs attentes, leurs idées, leurs inquiétudes, pour demain ?
- A quels enjeux et défis, locaux ou mondiaux, sera confronté le territoire ?
- Comment trouver un équilibre entre les souhaits de chacun et les défis collectifs à relever ?
- Quels messages souhaitent-ils faire passer ?

Tous ces éléments seront traduits dans une production artistique collective (ou plusieurs productions formant une œuvre collective), accompagnée d'un texte traduisant la démarche, les messages ou les interrogations que les jeunes souhaitent adresser au travers de leur création. Les possibilités d'expression artistique sont larges : **peinture, dessin, croquis, fresque...** ; **arts numériques (graphisme assisté par ordinateur, dessin vectoriel...)** ; **sculpture, maquette** ; **poème, slam, chanson, saynète de théâtre** ; **expressions corporelles** ; **vidéo et audio (films, reportage, micro-trottoir)** ; etc...

**Un vernissage sera organisé** pour valoriser l'ensemble des productions des jeunes ayant relevé ce défi. Cet événement sera également l'occasion de mettre en lumière leurs attentes et leurs inquiétudes pour bien vivre demain dans le Grand Besançon. Ces expressions apporteront un regard différent, qui enrichira les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables du territoire pour les 15 prochaines années.

- **Apéro PLUi** : à l'instar des café-PLUi organisés en mars avec les acteurs de l'aménagement, de l'agriculture et de la nature, des temps d'échange seront organisés d'ici cette fin d'année avec des forces vives du territoire. Les sujets sont en cours d'identification.
  - **Les membres de la commission sont invités à partager leurs avis et suggestions.**
- **Une cartographie participative** sera activée d'ici cette fin d'année afin de permettre à la population de localiser leurs zones à enjeux. Par ailleurs cet outil permettra de mobiliser les habitants pour recueillir des informations utiles au PLUi, du type : « identifier et localiser les éléments ou bâtiments de qualité architecturale singulière ou remarquable à préserver ? »

## II. Retour sur les réunions en commune visant à spatialiser le PADD

Lors des comités de secteur qui se sont déroulés en juin 2022, les élus communaux ont pris connaissance des axes du PADD (présentés en commission 6 élargie du 13 avril 2022 et en bureau-débat du 2 juin 2022) et ont été sensibilisés à la trajectoire ZAN.

Ils ont adhéré à la proposition de méthode consistant à travailler sur plan en matérialisant leur projet de développement pour traduire le contenu de ce PADD, vérifier que l'ensemble des projets garantit le respect de cette trajectoire ZAN et tester la capacité du territoire à les accueillir..

Ainsi, les élus se sont vu remettre un plan de leur commune identifiant les potentiels foncier dans le tissu urbain mis en évidence par le bureau d'études missionné pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et 4 cartes sur la dureté foncière, le fonctionnement urbain, les risques et nuisances, les éléments de biodiversité et les ressources naturelles de leur territoire. Le travail animé par la mission PLUi avec chaque commune s'est articulé autour des axes suivants :

- Identifier les projets réalisés entre 2021 et 2025 inclus (secteur U et AU, nombre de logements, type d'activités ou d'équipements)
- Localiser les secteurs de projets à compter de 2026 avec nombre de logements ou type d'activités ou d'équipements et leur phasage : réalisation avant ou après 2030 en partant du rythme annuel du PLH étiré sur les 15ans du PLUi, en renouvellement (réhabilitation et mutation), en dents creuses ou division parcellaire et en extensif.

### Les objectifs de ces rencontres étaient les suivants :

- Discuter du projet de chaque commune à l'instant T et localiser les intentions de projets,
- Quantifier (nombre et surface) les projets susceptibles de venir amputer la surface de foncier octroyée dans le cadre de la trajectoire vers le ZAN,
- Identifier les communes dont le territoire connaît des contraintes limitant son développement (physique, réglementaire..)

Il ressort de ces entretiens un fort investissement des élus, qui ont participé en moyenne à deux personnes par commune et ont semblé apprécier le format (réunion de travail sur carte par commune pour détailler à la parcelle les analyses).

L'analyse des données va nécessiter du temps du fait de l'hétérogénéité des données : en effet, à ce stade, certaines communes ont pu livrer une connaissance précise de leur territoire, quand d'autres nécessitent encore un temps de réflexion, et un temps de travail supplémentaire avec la mission PLUi.

La suite consiste à compiler par secteur les données issues de ces entretiens pour mesurer ce que cette première spatialisation dessine :

- Nombre de logements livrés et surface consommée en extensif ou non, dent creuse et division parcellaire **sur la période 2021 – 2025**,
- Nombre de logements à **prévoir sur le temps de la mise en œuvre du PLUi** (en précisant si possible leur programmation avant ou après 2031) en extensif ou non, dent creuse et division parcellaire, et identification des tènements impactés par un enjeu TVB et/ou une forte valeur agricole à apprécier objectivement.

Au vu de ces analyses, une première vision émergera sur la capacité du territoire dans sa globalité à traduire les objectifs PLH 23-28 étirés sur le PLUi dans le double respect de la trajectoire du ZAN et de l'armature du SCoT.

En séance, le 16 novembre, si les analyses sont abouties, des premiers enseignements seront partagés avec les élus.

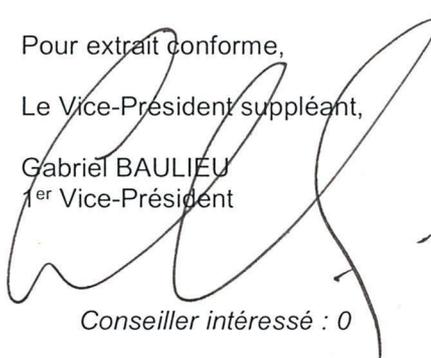
### III. Prochains travaux

Le projet de PADD est en cours d'écriture; il sera proposé pour débat aux conseils municipaux et communautaire le dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (avec un « kit pédagogique » permettant une appropriation par tous les élus du territoire).

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état d'avancement de la procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

  
Le secrétaire de séance,

M. Philippe SIMONIN  
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président  


*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 114*

*Contre : 0*

*Abstention\* : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*